

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 13 février 2023

CD20230213_55
id. 670

Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PÉCOU), Mme IUS (pouvoir à Mme NÈGRE).

Sont absents :

Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2023 DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ

DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) ET LANCEMENT DE LA RÉVISION DU SCHÉMA POUR LA PÉRIODE 2024-2029

La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015, dans son article 98, prévoit dans chaque département, que l'État et le Département, conforté dans ses missions de chef de file des solidarités territoriales, élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

En Tarn-et-Garonne, pour la période 2018-2023, ce schéma a été adopté par délibération de l'Assemblée départementale le 27 juin 2018 et a été entériné par arrêté préfectoral le 18 juillet 2018.

Il se structure autour de 13 actions, réparties au sein de 3 axes stratégiques que sont :

- axe 1 : développer les services à la population via le réseau des maisons « France Services »,
- axe 2 : faciliter l'installation des professionnels de santé en vue de développer l'accès aux soins,
- axe 3 : favoriser le développement et les usages du numérique.

La gouvernance de ce schéma a été organisée autour d'un comité de pilotage, co-présidé par le Président du Conseil départemental et le Préfet de Tarn-et-Garonne. Il se réunit une fois par an et rassemble l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par la question de l'accessibilité (communautés de communes, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique, l'Agence régionale de santé, la caisse primaire d'assurance maladie, le conseil de l'ordre des médecins...). Des groupes de travail thématiques sont parallèlement organisés afin de suivre l'avancement du programme.

Un bilan des actions menées a été présenté lors de la session du conseil départemental du 23 juin 2022.

Au titre de l'année 2023, il est proposé de conduire les actions suivantes :

Concernant l'axe 1, c'est l'État (sous-préfecture de Castelsarrasin) qui mène les actions destinées à développer des services publics en direction de la population, lesquelles s'appuient prioritairement sur le déploiement du réseau des « France Services ».

Au titre de l'axe 2 – Faciliter l'installation des professionnels de santé en vue de développer l'accès aux soins

Il s'agira de poursuivre la politique d'accueil des internes en médecine générale à travers l'animation du service d'information et d'accompagnement des internes, le déploiement d'actions de communication et de promotion, l'élaboration d'un programme d'animations et de rencontres à destination des internes stagiaires en médecine générale sur le territoire afin de leur faire découvrir les richesses du département. En 2023, ces animations seront proposées en lien avec les territoires candidats à l'intégration dans le groupement d'intérêt public « Ma santé, ma Région » visant la création des centres de santé sur le territoire régional, dont le Département de Tarn-et-Garonne est membre fondateur, conformément à la convention constitutive approuvée par délibération de la commission permanente le 24 mai 2022. Ces animations seront élaborées en partenariat avec l'Agence de développement touristique de Tarn-et-Garonne et les territoires « accueillants ».

ACTIONS	PROGRAMME 2023	CALENDRIER	COÛT ESTIMATIF
1. Soutenir l'accueil de stagiaires en médecine générale à travers la création d'une mission « accueil »	<i>1-1) Accompagnement des internes en médecine générale avant leur arrivée en stage sur le département</i>		
		En avril et en novembre 2023	Temps agent valorisé
	<i>1-2) Organisation d'animations ponctuelles à destination des internes en stage sur le département</i>		
		Tout au long de l'année 2023	1 000 €
2. Promouvoir le Département de Tarn-et-Garonne auprès des internes et des étudiants en médecine	<i>2-1) Organisation d'un week-end « immersion » en Tarn-et-Garonne à destination des internes en médecine générale</i>		
		En juin 2023	6 000 €
	<i>2-2) Participation du Département au forum national des internes en médecine générale aux côtés du groupement d'intérêt public « Ma santé, ma Région »</i>		
		Début 2024	6 000 €
	<i>2-3) Participation du Département à la journée du choix des internes à la faculté de Toulouse Rangueil</i>		
		En novembre 2023	Temps agent
	<i>2-4) Participation du Département aux initiatives proposées par les territoires et communautés professionnelles de santé</i>		
		Tout au long de l'année 2023	Temps agent

ACTIONS	PROGRAMME 2023	CALENDRIER	COÛT ESTIMATIF
3. Soutenir le logement de stagiaires en médecine	<i>3-1) Maintien du dispositif départemental de soutien à la création d'hébergements pour les étudiants en santé</i>		
	Tout au long de l'année 2023		Subventions d'investissement sur délibération de la commission permanente
	<i>3-2) Promotion des logements créés</i>		
	Tout au long de l'année 2023		En interne
4. Accompagner les initiatives locales en matière de santé	<i>4-1) Maintien du dispositif de soutien à la création de maisons de santé inscrites dans des exercices coordonnés labellisés par l'agence régionale de santé</i>		
	Tout au long de l'année 2023		Subventions d'investissement sur délibération de la commission permanente
	<i>4-2) -Accompagnement au déploiement des centres de santé du groupement d'intérêt Public « Ma santé , ma Région » , retenus au titre des appels à manifestation d'intérêt</i>		
	Tout au long de l'année 2023		Provision pour contribution départementale à l'équilibre budgétaire du GIP « ma santé, ma Région » fixée à 50 000 €/an maximum par centre de santé ouvert en Tarn-et- Garonne.

Au titre de l'axe 3 – Favoriser le développement et les usages du numérique

Il s'agira ici de développer des actions dans le cadre du schéma départemental d'inclusion numérique qui vise la réduction des risques de fracture numérique sur le territoire départemental pour les populations. Pour rappel, les orientations de ce schéma ont été approuvées par délibération de l'Assemblée départementale le 16 juin 2022. Elles visent à répondre aux enjeux du développement d'une médiation numérique de proximité, de l'accompagnement à l'autonomie numérique des publics en difficultés sur ce domaine, du « zéro perte de droits » et de l'accompagnement aux transitions technologiques, à venir, notamment l'arrêt du réseau cuivre à l'horizon 2030.

Ces actions consistent notamment en l'équipement numérique des conseillers numériques du Département chargés de développer des ateliers de médiation numérique au sein des maisons départementales des solidarités et des différents publics du Département.

Au titre de l'exercice 2023, il est proposé de développer :

- une action de médiation numérique auprès du public en insertion,
- une valorisation des actions de médiation numérique à destination des personnes âgées, mises en œuvre dans le cadre de la conférence des financeurs,
- des actions de communication auprès du grand public afin de promouvoir le rôle des structures de médiation numérique,
- une action auprès des collégiens et de leurs familles sur le thème « les citoyens du net », en lien avec l'opération d'équipement informatique des collèges ED'NUM 82.

ACTIONS	PROGRAMME 2023	CALENDRIER	COÛT ESTIMATIF
1. Accompagner et sensibiliser aux usages du numérique	<i>1-1) État des lieux et diagnostic des actions de médiation numérique conduites auprès des personnes âgées et soutenues dans le cadre de la conférence des financeurs et identification des axes de développement et valorisation des initiatives</i>		
	Fin 2023 - début 2024		Temps agent
	<i>1-2) Accompagnement numérique des publics en insertion en organisant une opération « test » sur un chantier d'insertion à Beaumont-de-Lomagne, dans la perspective de construire l'appel à projets pacte territorial d'insertion/programme départemental d'insertion 2024/2026 sur le volet « inclusion numérique »</i>		
	De février à juin 2023		1 000 €
	<i>1-3) Sensibilisation des collégiens et de leurs familles aux contenus numériques, visant un usage maîtrisé et citoyen du numérique, par l'organisation d'une exposition virtuelle et d'ateliers à l'hôtel du Département, dans le cadre de la semaine du numérique et autour du thème « les citoyens du net ». Action organisée en lien avec la direction des collèges dans le prolongement de l'opération EDNUM'82</i>		
	De septembre à novembre 2023		5 000 €

Pour la mise en œuvre de ce programme d'actions 2023 du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2018-2023, il est proposé d'inscrire 19 000 € en Enveloppe pour le fonctionnement annuel (EPF) sur la ligne budgétaire Natana 3448 – 6188/95/011 – EPF- Enveloppe E13.

Le Groupement d'intérêt public « ma santé, ma Région » :

Lors de l'Assemblée générale du groupement d'intérêt public (GIP) « ma santé, ma Région » qui s'est tenue le 20 janvier dernier, il a été présenté le bilan du programme d'activité des 7 premiers mois de fonctionnement du GIP (créé le 17 juin 2022) qui se traduit par :

- l'ouverture de 7 centres de santé, avec 27 médecins recrutés et 13 secrétaires médicaux,
- l'adhésion de 9 nouveaux membres au sein du GIP de la santé (3 communautés de communes et 4 communes dont la commune de Verdun-sur-Garonne pour le Département de Tarn et Garonne).

En 2023, le GIP compte désormais 21 partenaires (collège n°2 - Départements et n°3 - communes/intercommunalités) pour lesquels la recherche de médecins se poursuit.

Pour le territoire, sont à l'étude en priorité, les 2 premières candidatures déposées par l'association de communes de « Canal à l'Arrone » (Castelsarrasin, Saint-Porquier, la Ville-Dieu-du-Temple) et l'intercommunalité du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron. À ce titre, une carte des membres du GIP faisant apparaître les partenaires qui ont fait l'objet d'une intégration en tant que membre du GIP, et les sites étudiés pour une ouverture de centre de santé est détaillée en annexe.

Complémentairement aux médecins, le GIP prévoit de recruter le cas échéant, des infirmiers(es) en pratique avancée et des sages-femmes. Ainsi, début 2023, une sage-femme doit intégrer prochainement un des centres de santé du GIP.

Concernant la contribution financière du Département à l'équilibre budgétaire du groupement d'intérêt public « ma santé, ma Région » qui porte sur les charges non couvertes par les produits des centres de santé, et ce conformément à la convention constitutive du GIP, approuvée par délibération de la commission permanente du 24 mai 2022, il est proposé d'inscrire 50 000 € de provision en crédits de paiement au titre de l'exercice budgétaire 2023. Il est précisé que ce montant constitue le plafond de la contribution financière départementale susceptible d'être appelée annuellement par centre de santé ouvert en Tarn-et-Garonne. Cette enveloppe est inscrite sur la ligne budgétaire Natana 3540- 6561/48/65 – Enveloppe E12 du P028O005.

Le nouveau schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public :

Par ailleurs, l'année 2023 sera marquée par le lancement des travaux d'élaboration du nouveau schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, prévu dans la loi NOTRe, au titre de la période 2024-2029. Des ateliers de concertation seront lancés durant le premier trimestre 2023. Ils permettront d'établir un bilan des actions menées en interrogeant les acteurs du territoire sur les réussites et les écueils mais aussi sur les perspectives, à horizon 2030, en matière d'accessibilité des services au public. Parallèlement, il conviendra en 2023 d'actualiser le diagnostic du territoire, à l'égard de la notion d'accessibilité et d'identifier les thèmes sur lesquels poursuivre ou développer nos interventions concertées à horizon 2030, en phase avec les réalités territoriales. Cette analyse permettra en outre d'identifier les espaces en déficit d'accessibilité, plus particulièrement en zone rurale.

Afin de construire et d'animer ce dialogue territorial, il est proposé de recourir aux services d'un cabinet extérieur. Ce dernier assistera les équipes administratives sur des temps de concertation stratégiques et il apportera son expertise sur des thématiques phares, comme par exemple la thématique de l'accès aux soins.

Durant cette phase un document stratégique sera produit. Il sera présenté lors d'une prochaine session et constituera un véritable cadre de travail partenarial au service des solidarités territoriales avec une action ciblée sur les zones en déficit de services et les territoires en tension.

Ce schéma sera également un support d'innovation autour de nouvelles coopérations et des réponses territoriales qui prennent en compte l'évolution des modes de vie et des usages, le besoin de lien social ainsi que les trajectoires de développement du département.

Pour conduire cette concertation territoriale, en 2023, il est proposé d'inscrire sur l'exercice 2023, une autorisation de programme de 10 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 3 500 € sur la ligne budgétaire Natana 2046 – 617/95/011 – Enveloppe E19.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu la délibération du conseil départemental du 27 juin 2018 relative au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public - plan d'action et convention de partenariat avec la CCI,

Vu la délibération du conseil départemental du 16 juin 2022 relative au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) bilan et perspectives 2022,

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public "Ma santé, Ma Région" de lutte contre les déserts médicaux signée le 25 mai 2022 ,

Vu l'avis de la 6ème commission : Aménagement, innovation numérique, ruralité, contractualisation ,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, le programme d'actions 2023 du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), au titre de l'axe 2 portant sur l'accès aux soins et au titre de l'axe 3 portant sur les usages numériques et ratifie à cet effet une enveloppe financière pour le fonctionnement annuel (EPF) à hauteur de 19 000 € sur la ligne budgétaire Natana 3448 – 6188/95/011 – EPF- Enveloppe E13 ;
- Approuve, selon les modalités susvisées, l'inscription en 2023 d'une provision de crédits de paiement à hauteur de 50 000 € sur la ligne budgétaire Natana 3540-6561/48/65 – Enveloppe E12 du P028O005 au titre de notre contribution financière en tant que membre du groupement d'intérêt public « ma santé, ma Région », pour couvrir jusqu'à un tiers des financements nécessaires à l'équilibre des charges dans la limite de 50 000 € maximum par centre de santé ouvert en Tarn-et-Garonne ;

- Approuve, selon les modalités susvisées, le principe de révision du schéma départemental d'amélioration des services au public (SDAASP) pour la période 2024-2029 et ratifie à cet effet une autorisation de programme de 10 000 € et des crédits de paiement dédiés à hauteur de 3 500 €, au titre d'une prestation d'accompagnement externe sur la ligne budgétaire Natana 2046 – 617/95/011 – Enveloppe E19.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL